

REGLEMENT 2025

- 1- La course est ouverte à tous les athlètes licenciés FFA ou non
 - 11km** = catégorie **cadets à masters** (nés en **2010** et avant) **DEPART 15H**
 - 3km** = catégorie **benjamins à minimes** (nés de **2011 à 2014**) **DEPART 14H15**
 - 1,5km** = catégorie **poussins** (nés en **2015 et 2016**) **DEPART 14H**
 - 0.8km** = catégorie **éveil athlétique** (nés en **2017, 2018, 2019**) (seulement à partir de 6 ans). Pas d'inscription, ni de classement **DEPART 13H45**
- 2- Pour obtenir un dossard, les participants devront être en possession :
 - . d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement) ne sont pas acceptées.
 - . ou d'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « **PPS** ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée. Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué **au maximum trois mois avant la date de la manifestation** à laquelle la personne souhaite s'inscrire.
 - . ou pour les mineurs : présentation obligatoire à l'organisateur soit :
 - une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées) ;
 - un questionnaire relatif à son état de santé renseigné conjointement par l'athlète et les personnes exerçant l'autorité parentale, dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur attestent auprès de la FFA que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée en compétition **datant de moins de six mois**.
- 3- Le départ et l'arrivée de toutes les courses seront au terrain de sport, entrée sud du village. Les **inscriptions du 11 Km** se feront soit **en ligne sur <https://www.sportsnconnect.com/> du 01/09/25 au 10/11/25 à 20h** soit **sur place à partir de 12h** Maison du Temps Libre **jusqu'à 14h30** dernier délai impératif.
- 4- La tenue et l'équipement sont libres, les déguisements sont les bienvenus.
- 5- Ravitaillement et sécurité sur le parcours et à l'arrivée.
- 6- Le parcours emprunte des routes goudronnées et sentiers de la commune.
- 7- Il sera établi un classement toutes catégories et un classement par catégorie. Pour le bon déroulement de ce classement, **tous les concurrents devront apporter leurs épingles (4)**. Les concurrents n'ayant pas leur dossard à l'arrivée ne seront pas classés.
- 8- Les 500 premiers inscrits du 11 Km recevront un souvenir commémoratif de l'épreuve.
- 9- Une assistance médicale est prévue à l'arrivée (médecin et organisme agréé).
- 10- Chaque concurrent s'engage à ses frais, risques et périls ; le concurrent inscrit renonce expressément à faire valoir des droits quelconques à l'égard du Comité d'Organisation pour quelques raisons que ce soit. **Les moins de 18 ans devront fournir obligatoirement une autorisation parentale (à remplir à l'inscription) en plus de la licence ou du questionnaire santé ou du certificat médical datant de moins de 6 mois.**
- 11- Responsabilité Civile : l'organisation est couverte par une police souscrite auprès d'une compagnie d'assurance et dégage toute responsabilité en cas d'accident ou de dommage corporel – individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.
- 12- Tout litige sera réglé par le comité d'organisation.
- 13- Remise officielle des récompenses à la fin des courses (enfants :1,5km et 3km) et 17 heures (adultes).
- 14- Ce sera la 1^{ère} course comptant pour l'« **Agglo Run Challenge** » du Bassin Annonéen. Les autres courses sont :
 - Trail d'Annonay (07) - 10 km et 15 km - 14/12/2025 - organisation Annonay Jogging Club
 - Foulée du St Joseph à St Désirat (07) - 10 km et 16 km -28/02/2026 - organisation Annonay Jogging Club
 - Trail du Suc des Vents à St Alban d'Ay (07) - 12 km et 23 km – mars 2026 – comité des fêtes St Alban d'Ay
 - Trail des Tulipes à Saint Cyr (07) - 5 km et 10 km – mai 2026 - organisation le Lions Club Annonay